

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 06 juin 2023 à 19 heures 00 minutes

Quorum : 9

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Etai(ents) présents :

Mme DAVIAU Annie, Mme FRADIN Claudine, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, M. PERRET Bastien, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. DEVAUX Sylvain donne pouvoir à Mme VAUDELIN Adele, Mme FALCHETTO Nathalie donne pouvoir à Mme PROT Marie-Noëlle, M. GENOUD Thiéry donne pouvoir à M. JULLIEN François, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à Mme DAVIAU Annie, M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula

Etai(ent) absent(s) :

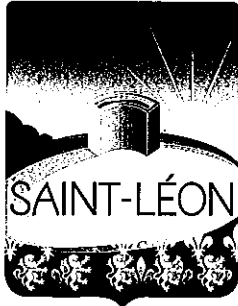
N°32/2023

Etai(ent) excusé(s) :

M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, M. GENOUD Thiéry, M. MINARD Pierrick, M. REVARDEAU Bastien, Mme VALENTE DE SOUSA Carole

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : JULLIEN François

32 - PROJET DE CONSTRUCTION OU D'AGRANDISSEMENT D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS A JALIGNY SUR BESBRE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/06/2023

L'an deux mil vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Lafaye Christian

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Etai(ents) présents :

Mme DAVIAU Annie, Mme FRADIN Claudine, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, M. PERRET Bastien, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. DEVAUX Sylvain donne pouvoir à Mme VAUDELIN Adele, Mme FALCHETTO Nathalie donne pouvoir à Mme PROT Marie-Noëlle, M. GENOUD Thiéry donne pouvoir à M. JULLIEN François, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à Mme DAVIAU Annie, M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula

Etai(ent) absent(s) :

N°32/2023

Etai(ent) excusé(s) :

M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, M. GENOUD Thiéry, M. MINARD Pierrick, M. REVARDEAU Bastien, Mme VALENTE DE SOUSA

Carole

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : JULLIEN François

Date de convocation
30/05/2023

PROJET D'AGRANDISSEMENT OU DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS à JALIGNY S/BESBRE

Date d'affichage
30/05/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/06/2023

et publication du :

08/06/2023

Le Centre de Secours de Jaligny est un centre actif et engagé. Présent sur toutes les manifestations du département, le centre de secours de Jaligny rayonne et est reconnu de tous. Ses pompiers sont formés et qualifiés régulièrement au niveau national.

Une école de Jeunes Sapeurs-Pompiers a été créée en 2014. Celle-ci permet aux jeunes du secteur de se former, à partir de 12 ans, à l'activité de sapeur-pompier volontaire pendant 4 ans. A l'obtention du brevet ceux-ci deviennent, s'ils le souhaitent, pompiers volontaires dans le Centre de Secours. Cela permet de recruter 2 à 4 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires tous les 2 ans et ainsi maintenir un effectif jeune et stable.

L'année 2022 aura été chargée, avec en effet 845 interventions dont 417 uniquement sur le mois de juin, réparties en 76 incendies, 348 secours à personnes, 39 accidents de la circulation et 385 interventions diverses plus toutes celles qui n'ont pu être comptabilisées lors des intempéries.

Si on parle de temps passé sur intervention c'est 4340 heures cumulées là où un Centre de Secours de notre dimension en effectue 1780 heures... soit une moyenne de 20 heures par mois par agent de jour comme de nuit, week-end et jours fériés inclus, en plus de leur activité professionnelle.

Tous les ans le Sdis03 subit comme au niveau national, une augmentation des interventions. Le centre de secours de Jaligny sur Besbre n'échappe pas à cette inflation. 2022, année marquée par des intempéries et des épisodes de grêle. A partir du 5 juin, le Centre de Secours a participé quotidiennement aux innombrables interventions du secteur de Vichy tout en assurant la sécurité des citoyens de notre canton. Lorsque le même drame a touché St Voir, Thionne, Châtelperon, St Léon ainsi que plusieurs communes hors de notre secteur, les pompiers de Jaligny ont été présents 24h/24h pendant 10 jours sur nos communes sinistrées, en assurant sur le même temps des interventions sur les secteurs voisins (Dompierre, Le Donjon) qui n'assuraient pas les secours locaux...

Un Centre de Secours neuf permettrait de conforter le niveau d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires présents et donner une meilleure visibilité pour de futures recrues. Aussi dans 10 ans, 20 ans, il peut y avoir une perte de l'engagement citoyen et une réelle difficulté à recruter des pompiers volontaires. Si cela se produisait, le Sdis03 serait obligé de se réorganiser afin d'apporter une réponse aux secours la plus efficace possible. Pour cela bénéficier d'un centre de secours neuf et fonctionnel permettrait d'accueillir un détachement de sapeur-pompier professionnel. Un vrai pari sur l'avenir connaissant les soucis de déserts médicaux que le canton subit, il serait

ex nihilo, d'une nouvelle caserne.

Elle souhaite pouvoir comparer les deux options.

Dans ces deux cas la commune mettrait les terrains à la disposition du SDIS03, dans le contexte actuel des terrains disponibles, cadastrés Section B n° 784 et 812, sans préjuger des contraintes économiques et techniques de viabilisation que pourraient entraîner des choix différents.

Les clefs de répartition du financement de ce programme entre les partenaires déjà cités, restent à définir et seront présentés à la Commune et aux communes qui en dépendent, dans les mois à venir.

33 - DEMANDE AMENDES DE POLICES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/06/2023

L'an deux mil vingt troisle Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Lafaye Christian

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

Mme DAVIAU Annie, Mme FRADIN Claudine, Mme HUMBLOT Paula, M. JULLIEN François, M. LAFAYE Christian, M. PERRET Bastien, Mme PROT Marie-Noëlle, M. TALON Laurent, Mme VAUDELIN Adele

Procuration(s) :

M. DEVAUX Sylvain donne pouvoir à Mme VAUDELIN Adele, Mme FALCHETTO Nathalie donne pouvoir à Mme PROT Marie-Noëlle, M. GENOUD Thiéry donne pouvoir à M. JULLIEN François, M. REVARDEAU Bastien donne pouvoir à Mme DAVIAU Annie, M. MINARD Pierrick donne pouvoir à Mme HUMBLOT Paula

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. DEVAUX Sylvain, Mme FALCHETTO Nathalie, M. GENOUD Thiéry, M. MINARD Pierrick, M. REVARDEAU Bastien, Mme VALENTE DE SOUSA Carole

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : JULLIEN François

Date de convocation
30/05/2023

DEMANDE AMENDES DE POLICE

inimaginable d'attendre que les secours viennent de Moulins ou Vichy.

Dans ce contexte il devient nécessaire d'assurer pour les années à venir, un centre de secours réhabilité, restructuré et adapté aux normes et aux nouvelles contraintes sanitaires et climatiques que nous connaissons, afin de garantir à notre canton dans ses limites antérieures les mêmes services auprès de la population.

Conscient de ces données et soucieux de l'avenir des secours et des services à la population, la Commune de Saint-Léon ne peut qu'accepter ce projet de réhabilitation, de refonte et de mise aux normes de sa caserne, en lieu et place de son emplacement actuel qui a démontré, par le passé, toute son efficacité opérationnelle, par son accès direct sur la route départementale sur une ou plusieurs des parcelles disponibles au lieudit La Bertranne.

En effet l'emplacement de la caserne existant aujourd'hui semble apporter aux pompiers les avantages nécessaires pour une sortie efficace, rapide et immédiatement opérationnelle.

La construction d'une caserne en fond des parcelles, nécessiterait que la commune fasse des travaux importants de viabilisation, qui rentre dans son cahier des charges, investissements qui ne seraient pas supportables économiquement parlant pour elle, en plus de sa participation au projet.

Il apparait d'ores et déjà que la commune de Jaligny n'est pas intéressée pour récupérer la caserne existante, si celle-ci devait être remplacée par une construction ex nihilo. La commune, disposant déjà d'un patrimoine bâti important, ne pourra pas supporter les couts liés à l'entretien et à l'amortissement d'un patrimoine supplémentaire.

Seuls les terrains situés sur les parcelles actuelles sont disponibles actuellement pour ce projet, la commune ne bénéficiant pas de réserve foncière.

Elle souhaite s'engager dans le financement autour d'un projet commun dont elle a pu voir et étudier les premiers projets d'agrandissement, d'extension et/ou de construction, en lien aussi avec le chef du centre de secours de Jaligny, pour des travaux que souhaite mener le SDIS03, avec l'appui du Département, de la Région et de l'Europe, dans la période 2024- 2026.

Ce projet d'extension ou d'agrandissement devra répondre également, pour pouvoir bénéficier du Fonds Vert, aux nouvelles technologies permettant de disposer d'un bâtiment à énergie positive (chauffage et isolation, matériaux écologiques...).

Ce projet devra analyser économiquement les options, pour comparaison, et choisir en concertation, ce qui sera le plus supportable pour la commune et celles qui dépendent de ce centre de secours, soit dans l'agrandissement du centre existant, avec l'extension la réhabilitation des bâtiments existants et la construction de garages et de locaux techniques, soit dans une construction

Date d'affichage
30/05/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/06/2023

et publication du :

08/06/2023

Le Maire expose *qu'il est nécessaire de mettre des bornes de sécurisation et des panneaux de limitation de vitesse le long du sentier pédestre qui mène au Puy St-Ambroise, route départementale n°21* dont le coût prévisionnel s'élève à **3 744 € HT** soit **4 492.99 € TTC** sont susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière. Le devis présenté est le suivant :

↳ SARL GTR		
3 440 € HT	soit	4128.00 €
TTC (bornes)		
+		
304.16 € HT	soit	364.99 € TTC
(panneaux vitesse)		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

↳ *Accepte le devis présenté par l'entreprise*

↳ *Sollicite les services du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.*

QUESTIONS DIVERSES:

- Oxyria
- membres commission électorales
- Reprendre adressage
- Restauration statues église : 16 057€00
- Déplacement Carrier Feige Renaud
- info maison partagée
- réunion publique collectif éolien 7 juillet à 19h00
- vélocita le mardi 18 juillet
- Livraison matériel Pépit jeudi 15 juin 10h00
- Lancement Pepit samedi 17 juin à 9h30
- RPI réunion 12 juin à 15h00
- réunion ter 12 juin fin de journée
- diffusion court métrage le 7 juillet à 20h00 au Puy St Ambroise

Date de la prochaine réunion : 25 juillet à 19h00

Fait à SAINT LEON
Le Maire,

